

DECLARATION DE PIEGEAGE

Valable ^{ans} trois à compter de la date de visa du maire
de la commune où est pratiqué le piégeage.

ASSOCIATION DE CHASSE DE :...ST ROMAIN EN GAL.....

Je soussigné,

NOM - Prénom	BROCHET JEAN-pAUL
Adresse	171 rue de la Roche Moussy
Code Postal	69700
Ville	LOIRE SUR RHONE

Président de l'association de chasse.

Autre :

- Propriétaire
- possesseur
- fermier

Déclare :

Posséder une délégation écrite du droit de destruction des propriétaires, possesseurs ou fermier sur les zones où des opérations de piégeages auront lieu

Que les pièges destinés à la limitations des espèces classées nuisibles dans le département du RHONE pour la saison en cours seront posés, conformément aux textes en vigueur et notamment à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007, modifié par celui du 28 juin 2016, avec les piégeurs ci-dessous désignés.

PIEGEURS :

	NOM	Prénom	N° Agrément	Adresse	CP	Ville
1	MONTANT	Jean-Claude	69534	16 rue du 11 novembre	69700	LOIRE SUR RHONE
2	MONTANT	Romain	691643	1461 Chemin de Chaumartin	69560	ST ROMAIN EN GAL
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						

	NOM	Prénom	N° Agrément	Adresse	CP	Ville
10						
11						
12						
13						
14						
15						

LIEUX- Lieux dits où seront posés les pièges :

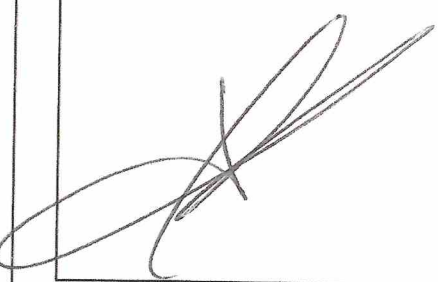
Sur toutes les surfaces boisées de la commune, ou à toute demande de particulier suite à des dégâts dus aux animaux classés nuisibles.

A ...St Romain en Gal....., le


VISA DU MAIRE

Qui atteste l'exactitude des renseignements

Signature du Maire :



Tampon de la Mairie :



le 17/07/2023

Signature du déclarant :



Arrêté du 29 janvier 2007 : «La pose de pièges doit faire l'objet de la part du titulaire du droit de destruction ou de son délégué ou du piégeur chargé des opérations, d'une déclaration en mairie de la commune où est pratiqué le piégeage. le maire fait publier un exemplaire de la déclaration à l'emplacement réservé aux affichages officiels et en remet un au déclarant qui doit le présenter à toute demande des agents chargés de la police de chasse».

Il est demandé au déclarant d'adresser une copie de cette déclaration à la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, 1 Allée du Levant, 69890 LA TOUR DE SALVAGNY.